

## **Pacte Local des Solidarités – Creuse**

AXE 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance.....	2
Accompagnement socio-éducatif renforcé des jeunes en hébergement ou en logement temporaire.....	2
Accompagnement socio-professionnel des jeunes en Foyers de Jeunes Travailleurs.....	3
Accompagnement des familles tsiganes .....	4
Création d'un lieu ressource sur la parentalité .....	5
AXE 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits .....	6
Création d'une communauté de l'accès aux droits .....	6
Formation des professionnels à la santé mentale .....	7
Renforcement de « l'aller-vers » .....	8
Lever les freins à l'accès aux droits.....	9
AXE 4 – Construire une transition écologique solidaire.....	10
Développer l'aide alimentaire .....	10
Lancement d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique .....	11

AXE 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance						
Fiche action n°		1.1	Accompagnement socio-éducatif renforcé des jeunes en hébergement ou en logement temporaire			
Référentiel diagnostic	Accompagner les jeunes précaires vers l'accès au logement ➤ <i>mieux travailler l'articulation insertion / logement</i>					
Référentiel Etat	Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie					
Description de l'action	<p><u>Diagnostic</u> :</p> <p>Le diagnostic et les groupes de travail ont permis d'identifier une augmentation des jeunes à la rue ? demandant un hébergement ou un logement temporaire. Dans ce cadre, l'enjeu de l'autonomisation des jeunes dans l'accès au logement est particulièrement prégnant. Certains jeunes accueillis en hébergement ou en logement de transition ont besoin d'un accompagnement comprenant un volet socio-éducatif important, plus élargi et renforcé que l'accompagnement au logement habituellement réalisé.</p> <p><u>Action proposée</u> :</p> <p>Dédier un éducateur spécialisé pour l'accompagnement des jeunes dans une perspective relevant de l'apprentissage quotidien de la vie. L'action doit permettre de financer 1 ETP d'éducateur socio-éducatif qui accompagnera les jeunes identifiés.</p> <p>➔ Cette mesure ne concerne pas les FJT, qui bénéficient d'un financement par la CAF pour l'accompagnement socio-éducatif.</p>					
	Date de mise en place de l'action		1 <sup>er</sup> semestre 2024			
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action		2024-2027				
Partenaires		Comité d'Accueil Creusois, Foyers de Jeunes Travailleurs, Mission Locale, ALISO.				
Co-financeurs envisagés		CAF				
Budget détaillé	2024	Etat	18 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
	2025	Etat	18 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
	2026	Etat	18 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
	2027	Etat	18 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
<b>Montant total de l'action</b>		<b>144 000 €</b>				
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R - nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière de mobilisation vers l'autonomie						
I – Nombre de jeunes suivis dans le cadre de cette action qui ont accédé à un logement autonome						
I – Taux d'accès au logement des jeunes (chiffres SIAO)						

## Pacte Local des Solidarités – Contrat départemental des solidarités 2024

**AXE 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance**

Fiche action n°		1.2		<b>Accompagnement socio-professionnel des jeunes en Foyers de Jeunes Travailleurs</b>		
Référentiel diagnostic	Accompagner les jeunes précaires vers l'accès au logement ➤ <i>Soutenir le fonctionnement des FJT</i>					
Référentiel Etat	Accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie					
<b>Description de l'action</b>	<p><u>Diagnostic</u> :</p> <p>Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont des acteurs essentiels à la fois pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes mais aussi pour répondre aux besoins en logements temporaires dans le cadre des formations, alternances et apprentissages proposés sur le territoire. Il est ainsi nécessaire qu'ils puissent accompagner au mieux les jeunes accueillis dans une optique d'insertion socio-professionnelle.</p> <p><u>Action proposée</u> :</p> <p>Renforcement des équipes des FJT en proposant un accompagnement renforcé sur le volet insertion professionnelle.</p>					
Date de mise en place de l'action	renforcement					
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2024-2027					
Partenaires	URHAJ, UNHAJ					
Co-financeurs envisagés	CAF, Région, entreprises					
<b>Budget détaillé</b>	<b>2024</b>	Etat	50 000 €			
		Conseil départemental	50 000 €			
		Autres				
	<b>2025</b>	Etat	50 000 €			
		Conseil départemental	50 000 €			
		Autres				
	<b>2026</b>	Etat	50 000 €			
		Conseil départemental	50 000 €			
		Autres				
	<b>2027</b>	Etat	50 000 €			
		Conseil départemental	50 000 €			
		Autres				
<b>Montant total de l'action</b>		<b>400 000 €</b>				
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R - nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière de mobilisation vers l'autonomie						
I – nombre de jeunes logés en FJT qui ont accédé à des solutions d'insertion (formation, emploi)						
I – nombre de jeunes logés en FJT qui ont accédé à un logement autonome						

## Pacte Local des Solidarités – Contrat départemental des solidarités 2024

AXE 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance						
Fiche action n°		1.3 Accompagnement des familles tsiganes				
Référentiel diagnostic	Soutenir la parentalité et la scolarité					
Référentiel Etat	Soutien et accompagnement adapté aux familles précaires					
Description de l'action	<u>Diagnostic :</u> Sur le département, les familles issues de la communauté des gens du voyage (sédentarisées ou non) présentent des besoins spécifiques qui dépassent parfois le champ d'action des acteurs du droit commun et demandent la mise en place d'accompagnements ou d'actions dédiés. Le Centre Social Tsigane a un rôle majeur auprès de ces familles et bénéficie d'une expertise et d'une reconnaissance forte par ce public.					
	<u>Action proposée :</u> Renforcer et diversifier les actions du Centre Social Tsigane à destination des familles gens du voyage. Ces actions comprennent l'accompagnement global des familles (parentalité, scolarisation, lien avec les administrations) et le travail avec les jeunes pour favoriser leur émancipation (activités, sorties).					
Date de mise en place de l'action	renforcement					
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2024-2027					
Partenaires	UDAF, CH de Guéret, PMI					
Co-financeurs envisagés	CAF, ARS, DSDEN					
Budget détaillé	2024	Etat	18 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
	2025	Etat	13 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
	2026	Etat	8 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
	2027	Etat	5 000 €			
		Conseil départemental	18 000 €			
		Autres				
<b>Montant total de l'action</b>		<b>116 000 €</b>				
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R - nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'accompagnement dans la parentalité						
R – nombre de familles accompagnées par le centre social						
R – nombre de jeunes accompagnés par le centre social						

## Pacte Local des Solidarités – Contrat départemental des solidarités 2024

AXE 1 – Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance						
Fiche action n°		1.4	Création d'un lieu ressource sur la parentalité			
Référentiel diagnostic	Soutenir la parentalité et la scolarité ➤ <i>Créer un lieu ressource sur la parentalité</i>					
Référentiel Etat	Soutien à des dispositifs dédiés					
Description de l'action	<p><u>Diagnostic</u> :</p> <p>Le taux élevé de mesures de protection de l'enfance sur le département, le besoin d'accompagnement dans le cadre des séparations parentales, le faible nombre de lieux d'accueil parents enfants, le besoin des familles pour un travail sur la séparation parents-enfants, sont identifiés par les partenaires qui constatent un besoin de renforcement à la fois des actions à destination de la parentalité et de la coordination entre les acteurs du soutien à la parentalité.</p> <p><u>Action proposée</u> :</p> <p>Il est proposé de créer un lieu ressource sur la parentalité, sur la dynamique des maisons des 1 000 premiers jours, avec néanmoins l'ambition de constituer une ressource pour les familles sur le long-terme. Le lieu, à destination des 0-18 ans, accueillerait divers acteurs pouvant contribuer et apporter leurs services à hauteur de leurs compétences dans une logique de complémentarité (lieu fédérateur). Il s'agirait d'un lieu identifié par les publics et regroupant plusieurs partenaires. Ce lieu proposerait également des services itinérants à l'échelle du département pour aller vers les publics les plus exclus. Le pilotage du projet serait collectif.</p> <p>A ce jour, ce lieu ressource n'est pas créé. Il est cependant proposé de l'inscrire dans le Pacte pour envisager son lancement dans ce cadre en 2025. Les crédits inscrits correspondent à de l'ingénierie de projet pour soutenir la mise en place du lieu.</p>					
	Date de mise en place de l'action	2025				
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2024-2027					
Partenaires	Membres du Comité des Services aux Familles					
Co-financeurs envisagés	CAF, MSA, DDETSPP, ARS					
Budget détaillé	2024	Etat	5 000 €			
		Conseil départemental	5 000 €			
		Autres				
	2025	Etat	2 500 €			
		Conseil départemental	2 500 €			
		Autres				
	2026	Etat	10 000 €			
		Conseil départemental	10 000 €			
		Autres				
	2027	Etat	10 000 €			
Conseil départemental		10 000 €				
Autres						
<b>Montant total de l'action</b>		<b>55 000 €</b>				
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R - nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'actions d'aller-vers et/ou d'accompagnement dans la parentalité						

## Pacte Local des Solidarités – Contrat départemental des solidarités 2024

**AXE 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits**

Fiche action n°

3.1

Création d'une communauté de l'accès aux droits

Référentiel diagnostic	Lutter contre les exclusions en lien avec la grande ruralité ➤ Centraliser et faciliter l'accès à l'information sur les droits et les modalités de recours ➤ Améliorer l'accompagnement dans les démarches de recours aux droits					
Référentiel Etat	Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la grande pauvreté ➤ Une coordination et une méthode partenariale accrue : la définition d'une feuille de route partagée entre les acteurs					
Description de l'action	<p><u>Diagnostic :</u> Lors des groupes de travail, un besoin partagé d'interconnaissance et de centralisation des informations entre les acteurs de l'accès aux droits a été mis en exergue. A destination de l'usager, le renforcement de la communication sur les services existants et l'apport de réponse rapide et sans démultiplication des interlocuteurs ont été identifiés. Les mêmes besoins ont été reconnus pour les questions relatives à la santé.</p> <p><u>Action proposée :</u> Sur le modèle des communautés 360, qui visent à apporter <b>des réponses individualisées à chaque situation</b>, fédérer les acteurs de l'accès aux droits pour réunir une communauté et une plateforme de travail autour <b>de l'accès aux droits</b>. Celle-ci s'appuierait sur des outils de communication propre (n° de téléphone unique départemental notamment, type n° vert). Un animateur de communauté sera recruté, qui devra à la fois répondre aux besoins des usagers (en réunissant les acteurs de l'accès aux droits si besoin pour trouver réponse aux cas complexes, voire proposer des solutions nouvelles) et animer un réseau d'acteurs dans l'objectif d'améliorer l'accès aux droits sur le département.</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2024 : recrutement de l'animateur, contact avec les partenaires, organisation et installation de la gouvernance, lancement du n°vert (en fonction des possibilités techniques). 2025 : communication, premiers contacts avec les bénéficiaires, calibrage de la gouvernance et de l'organisation en fonction des premiers retours, définition des outils nécessaires 2026 : articulation entre les outils et la communauté, renforcement de la communication</p>					
Date de mise en place de l'action	2024					
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2024- 2027					
Partenaires	Maisons France Service (MFS), centres sociaux, tous acteurs du monde social et caritatif					
Co-financeurs envisagés	CAF, MSA, CPAM, ARS					
Budget détaillé	2024	Etat	15 000 €			
		Conseil départemental	15 000 €			
		Autres				
	2025	Etat	30 000 €			
		Conseil départemental	30 000 €			
		Autres				
	2026	Etat	30 000 €			
		Conseil départemental	30 000 €			
		Autres				
	2027	Etat	30 000 €			
		Conseil départemental	30 000 €			
		Autres				
<b>Montant total de l'action</b>		<b>210 000 €</b>				
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R – nombre de contacts avec la plateforme						
R –taux de réponse aux besoins signalés						
I – taux départemental de non recours						

**AXE 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits****Fiche action n°**

3.2

**Formation des professionnels à la santé mentale**

Référentiel diagnostic	Favoriser l'accès et le recours aux soins ➤ <i>Former les professionnels du territoire en santé mentale</i>					
Référentiel Etat	La formation des professionnels					
<b>Description de l'action</b>	<u>Diagnostic :</u> Un enjeu grandissant autour des problématiques de santé mentale a été identifié lors des groupes de travail, particulièrement autour de l'addiction. Les professionnels peuvent être démunis vis-à-vis de ces enjeux. De nombreuses formations existent cependant (CPAM, Ameli, Addictions France...).					
	<u>Action proposée :</u> Réalisation d'une cartographie de l'offre de formation mobilisable ainsi que des conditions et modalités d'éligibilité. Une communication auprès des structures concernées sera également réalisée pour informer sur l'existence et les possibilités de recours à ces formations. Le financement de formations complémentaires dans un second temps n'est pas exclu, en fonction de l'offre et des besoins identifiés.  Le financement permettra de mobiliser des ressources humaines sur l'état des lieux et sur la communication.					
Date de mise en place de l'action	2024					
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2024-2025					
Partenaires	Addictions France, CHS La Valette					
Co-financeurs envisagés	CPAM, ARS					
<b>Budget détaillé</b>	<b>2024</b>	Etat	8 500 €			
		Conseil départemental	8 500 €			
		Autres				
	<b>2025</b>	Etat				
		Conseil départemental				
		Autres				
	<b>2026</b>	Etat				
		Conseil départemental				
		Autres				
	<b>2027</b>	Etat				
		Conseil départemental				
		Autres				
	<b>Montant total de l'action</b>		<b>17 000 €</b>			
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R – Nombre de professionnels formés						
R – Nombre de supports de communication produits/diffusés						
I – Nombre de formations santé mentale suivies						

**AXE 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits**

**Fiche action n° 3.3 Renforcement de « l'aller-vers »**

Référentiel diagnostic	Lutter contre les exclusions en lien avec la grande ruralité ➤ Renforcer l'aller-vers des publics non connus ➤ Faciliter l'accès à l'information Favoriser l'accès et le recours aux soins ➤ Coupler l'accès aux soins à l'accès aux droits					
Référentiel Etat	Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la grande pauvreté ➤ Développement de l'aller-vers					
Description de l'action	<p><u>Diagnostic</u> :</p> <p>La mobilité est une problématique majeure du département, rural et peu doté en transports en commun. Ainsi, certains publics continuent d'évoluer en dehors des dispositifs et de l'accompagnement proposé par les acteurs de l'action sociale. L'aller-vers est donc un élément essentiel dans le travail réalisé pour l'accès aux droits.</p> <p><u>Action proposée</u> :</p> <p>L'action, en lien avec la plateforme de l'accès aux droits, vise à proposer à la plateforme des outils d'aller-vers pour renforcer les actions que ses membres auront jugés prioritaires. Ces outils pourront proposer des actions d'accès aux droits en itinérance ou mutualiser/mobiliser les actions itinérantes autour de l'accès aux droits (Facility Bus, Job23, camion MFS, ALISOL, Restos du Cœur...).</p>					
Date de mise en place de l'action	2025					
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2025 - 2027					
Partenaires	Maisons France Services, centres sociaux, toutes les structures de l'accompagnement social					
Co-financeurs envisagés	CAF, CPAM, MSA, ARS					
Budget détaillé	2024	Etat				
		Conseil départemental				
		Autres				
	2025	Etat		7 500 €		
		Conseil départemental		7 500 €		
		Autres				
	2026	Etat		7 500 €		
		Conseil départemental		7 500 €		
		Autres				
	2027	Etat		7 500 €		
		Conseil départemental		7 500 €		
		Autres				
	<b>Montant total de l'action</b>			<b>45 000 €</b>		
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R – nombre de personnes touchées par des démarches d'aller vers pour l'accès aux droits						
R – nombre de personnes réorientées suite à une intervention						

## Pacte Local des Solidarités – Contrat départemental des solidarités 2024

## AXE 3 – Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Fiche action n°		3.4				Lever les freins à l'accès aux droits	
Référentiel diagnostic	Lutter contre les exclusions en lien avec la grande ruralité						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Centraliser et faciliter l'accès à l'information sur les droits et modalités de recours</li> <li>➤ Améliorer le repérage de l'illettrisme et l'accompagnement au développement des compétences de base</li> </ul>						
Référentiel Etat							
Description de l'action	<p><u>Diagnostic :</u> 52,3% des habitants vivent à plus de 8 minutes du panier de vie courante. Cet isolement géographique peut renforcer une forme d'isolement social. En outre, le double impact de la précarisation (difficultés accrues de mobilité pour des raisons financières) et de la dématérialisation des services les rend inaccessibles à une partie de la population.</p> <p><u>Action proposée :</u> Il est proposé d'agir à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'accompagnement des publics à travers l'animation, en proximité et en cohérence avec les besoins territoriaux identifiés, d'accompagnements individuels ou collectifs avec pour objectif la resocialisation, l'accès aux droits (en complémentarité avec les UTAS et les Maisons France Service), le repérage de l'illettrisme/illectronisme et la montée en compétence des publics sur ces sujets ;</li> <li>- sur l'équipement des publics, à travers notamment le travail réalisé avec Co'Ordi pour le reconditionnement d'ordinateurs à destination des ménages précaires et leur installation.</li> </ul>						
Date de mise en place de l'action	2024						
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2024-2027						
Partenaires	Maisons France Services, Comité d'Accueil Creusois, Centres Sociaux, Tiers Lieux						
Co-financeurs envisagés	CAF, Conseil Régional, ANCT						
Budget détaillé	2024	Etat	57 244 €				
		Conseil départemental	57 244 €				
		Autres					
	2025	Etat	41 756 €				
		Conseil départemental	41 756 €				
		Autres					
	2026	Etat	41 000 €				
		Conseil départemental	41 000 €				
		Autres					
	2027	Etat	44 000 €				
		Conseil départemental	44 000 €				
		Autres					
	<b>Montant total de l'action</b>						<b>368 000 €</b>
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>	
R - Nombre d'ordinateurs reconditionnées et installés							
R – Nombre d'accompagnements collectifs organisés							
R – Nombre de personnes présentes aux accompagnements collectifs							

## Pacte Local des Solidarités – Contrat départemental des solidarités 2024

**AXE 4 – Construire une transition écologique solidaire**
**Fiche action n° 4.1**
**Développer l'aide alimentaire**

Référentiel diagnostic	Développer l'aide alimentaire					
Référentiel Etat	L'alimentation durable pour tous ➤ <i>Structuration logistique et mutualisation des moyens en faveur des actions de lutte contre la précarité alimentaire</i>					
Description de l'action	<u>Diagnostic :</u> Le diagnostic a permis d'identifier une problématique de précarité alimentaire sur le territoire, sous le double effet de l'éloignement géographique des ménages de l'offre alimentaire et d'un taux de pauvreté élevé. Les groupes de travail ont relevé la nécessité d'un développement et d'une diversification de l'aide alimentaire, avec notamment une amélioration du maillage territorial. Outre la nécessité de diversification et de développement de l'aide alimentaire, le diagnostic a permis d'identifier un besoin autour du décroisement et de structuration du secteur. Il semble aussi nécessaire de développer le pouvoir d'agir des personnes.					
	<u>Actions proposées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'action de la Banque Alimentaire, en intégrant notamment le financement du volet itinérant de son action ;</li> <li>- Mise en œuvre d'un plan d'action d'aide alimentaire à partir d'un état des lieux synthétisant les différentes études réalisées, en intégrant notamment les enjeux du projet alimentaire territorial. Ce plan s'articule autour de 4 axes               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développement et diversification de la production à destination des associations caritatives ;</li> <li>2. La lutte contre le gaspillage ;</li> <li>3. L'information et la sensibilisation des publics ;</li> <li>4. La structuration de l'aide alimentaire sur le département.</li> </ol> </li> </ul>					
Date de mise en place de l'action	2024					
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	expérimentation					
Partenaires	Banque Alimentaire, Collectivités, CREPAQ NA, producteurs, restaurations collectives, associations caritatives					
Co-financeurs envisagés	Collectivités, DREETS, DDETSPP, DDT, ANCT, ARS					
Budget détaillé	2024	Etat	40 878 €			
		Conseil départemental	40 878 €			
		Autres				
	2025	Etat	49 866 €			
		Conseil départemental	49 866 €			
		Autres				
	2026	Etat	48 122 €			
		Conseil départemental	48 122 €			
		Autres				
	2027	Etat	48 122 €			
		Conseil départemental	48 122 €			
		Autres				
<b>Montant total de l'action</b>		<b>208 000 €</b>				
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R – Nombre de repas distribués						
R – Nombre de bénéficiaires touchés						
R- nombre d'acteurs contactés dans le cadre du plan d'action						
I- nombre d'actions prévues dans le cadre du plan d'action						

## Pacte Local des Solidarités – Contrat départemental des solidarités 2024

**AXE 4 – Construire une transition écologique solidaire**
**Fiche action n°**
**4.2**
**Lancement d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique**

Référentiel diagnostic	Lutter contre la précarité énergétique ➤ <i>Améliorer le repérage et l'orientation des ménages et le diagnostic des causes de la précarité énergétique</i> ➤ <i>Accompagner les usages des ménages en situation de précarité énergétique</i>					
Référentiel Etat	Lutte contre la précarité énergétique					
Description de l'action	<u>Diagnostic :</u> En Creuse, département qui détient le record de passoires thermiques en France, 25% des ménages sont en situation de précarité énergétique. L'accompagnement proposé aujourd'hui se fait principalement en perspective d'une rénovation aidée par le biais de l'ANAH ou par le soutien financier du FSL.					
	<u>Action proposée :</u> Lancement d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique en Creuse, destinée à renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique. Il prévoit trois éléments qui en constituent la structure : - le repérage des ménages en situation de précarité énergétique en organisant une large chaîne de détection avec un panel d'acteurs variés ; - la réalisation de diagnostics socio-techniques au domicile pour qualifier la situation ; - l'orientation vers les dispositifs adaptés existants sur le territoire.					
Ce dispositif sera par ailleurs doté d'un fond pour se munir du petit matériel conseillé dans le cadre des diagnostics, à destination des publics précaires.						
<u>Calendrier prévisionnel :</u> 2024 : calibrage du dispositif, montage des partenariats, premiers accompagnements, élaboration communication 2025 : renforcement des partenariats, fiabilisation des procédures, diffusion de la communication, montée en charge des accompagnements 2026 : communication, stabilisation des accompagnements						
Date de mise en place de l'action	2024					
Durée prévisionnelle de déroulement de l'action	2024-2027					
Partenaires	Creuse Habitat, UTAS					
Co-financeurs envisagés	CLER, fournisseurs d'énergie					
Budget détaillé	2024	Etat	13 000 €			
		Conseil départemental	13 000 €			
		Autres				
	2025	Etat	13 000 €			
		Conseil départemental	13 000 €			
		Autres				
	2026	Etat	13 000 €			
		Conseil départemental	13 000 €			
		Autres				
	2027	Etat	13 000 €			
		Conseil départemental	13 000 €			
		Autres				
	<b>Montant total de l'action</b>		<b>104 000 €</b>			
<b>Indicateurs</b>		<b>Situation T0</b>	<b>Cible 2024</b>	<b>Cible 2025</b>	<b>Cible 2026</b>	<b>Cible 2027</b>
R - Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposer un soutien pour la mise en place d'au moins une solution.						
R – nombre de diagnostics réalisés						
R – nombre de personnes accompagnées						
I – taux de précarité énergétique						